

REGLEMENT JEU CONCOURS « QATAR AIRWAYS »

Article 1 :

La compagnie aérienne « Qatar Airways », dont le siège est à la Rue du Lac Lemman, aux Berges du Lac -1053-Tunis- organise un jeu concours sur le portail Webmanagercenter.com du 24/02/08 au 24/03/08

Article 2 :

L'opération est organisée sur le portail webmanagercenter.com. Le concours est accessible à tout moment à l'ensemble du public souhaitant y participer (une participation par personne).

Article 3 :

Pour participer au jeu concours, il suffit de se connecter au site www.webmanagercenter.com, de cliquer sur l'une des bannières relatives au jeu, de répondre aux 10 questions posées et d'envoyer le formulaire.

Article 4 :

Les personnes qui auront fourni les bonnes réponses seront départagées par tirage au sort pour le 1^{er}, le 2^e et le 3^e billet.

Article 5 :

Le tirage au sort sera effectué par un jury composé d'un représentant de Webmanagercenter.com, un représentant de la compagnie aérienne « Qatar Airways » et d'un huissier notaire.

Article 6 :

La compagnie aérienne « Qatar Airways » s'engage à honorer son jeu concours par la fourniture des prix mentionnés dans sa campagne publicitaire sur le site webmanagercenter.com. (à savoir un total de trois billets gratuits à l'une des destinations desservies par Qatar Airways) Ceux-ci ne peuvent être ni repris, ni échangés, ni négociés contre de l'argent.

Article 7 :

Les noms des gagnants seront communiqués à travers le site webmanagercenter.com et chaque gagnant sera invité à émettre son billet au siège Qatar Airways avant le 31 mars 2008.

Article 8 :

Tous les gagnants de ce jeu, autorisent la compagnie aérienne « Qatar Airways » à utiliser leurs noms et photos à toutes fins publicitaires jugées nécessaires par l'organisateur sans versement d'aucun droit d'utilisation de ces noms et photos, et ce pour une durée illimitée.

Article 10 :

- Les billets qui ne seront pas récupérés par leurs gagnants avant le 31 mars 2008 resteront en la possession de la compagnie aérienne « Qatar Airways ».
- Le billet est valable pour une période de trois mois, date d'émission.
- Une lettre de félicitation Qatar Airways doit être présentée au service billetterie.
- Taxes, droits et charges sont à la charge du gagnant.
- Le billet est nominatif, non reroutable, non remboursable et non endossable.
- Le billet est émis selon la disponibilité.
- Le billet n'est pas valable pendant la haute saison.
- Pour l'émission de votre billet, veuillez contacter notre siège au:
RDC Immeuble Herthouma – Rue du Lac Léman-1053 Les Berges du Lac-
Tel : Réservations: 71 964 888-postes de 526 à 529.

Article 11 :

La participation à cette opération promotionnelle est interdite au personnel de la Compagnie aérienne « Qatar Airways »

Article 12 :

Le seul fait de participer à cette opération promotionnelle implique l'acceptation du présent règlement. Tout litige pouvant survenir à l'occasion de son application est du ressort des tribunaux de Tunis.

Article 13 :

Le règlement du jeu est disponible chez maître ABIR MEKKI sise 17 rue d'Algérie - Tunis. Tél. : 71 320 230